

Séance du 07 mars 2023

L'an deux mil vingt trois et le sept mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	11	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme CASIRIAIN Elena, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Procurator(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
03 mars 2023

Etai(en)t excusé(s) :

Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. HEGUY Antton, M. JORAJURIA Ramuntxo

Date d'affichage
03 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

14 mars 2023

et publication du

14 mars 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. DACHAGUER Peio

**DECISION 4 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022
DU LOTISSEMENT COMMUNAL XERRENDA**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur le percepteur de BAIGORRY à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 du lotissement communal xerrenda, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à OSSES, le 7 mars 2023

Le Maire Jean-Marc OÇAFRAIN


